

**DEBIT DE BOISSONS – FERMETURE TARDIVE  
DEROGATION DE MONSIEUR DAVID BAUERHEIM  
73, QUAI DE GAULLE – 83150 BANDOL  
RESTAURANT « DU THYM A L'AIL »**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2,  
L 2212-5,  
VU l'arrêté préfectoral du 26 Octobre 2016 portant réglementation de la police générale des débits de  
boissons dans le département du Var,  
Vu la demande de dérogation à l'heure de fermeture tardive de Monsieur **David BAUERHEIM** – restaurant «  
**DU THYM A L'AIL** » – sis : **73, Quai de Gaulle** – 83150 BANDOL (e-mail : **daya83@hotmail.fr**),  
Vu l'avis favorable de Monsieur le Commissaire de Police de SANARY S/MER.

**- ARRETONS -**

**ARTICLE 1° :** Monsieur **David BAUERHEIM** est exceptionnellement autorisé à laisser son établissement  
ouvert jusqu'à **3 heures** du matin aux périodes suivantes :

**Tous les jours de la semaine du 1<sup>ER</sup> Juin 2017 au 30 Septembre 2017.  
Tous les jours de la semaine du 20 Décembre 2017 au 06 Janvier 2018.**

**ARTICLE 2° :** Cette autorisation strictement personnelle est délivrée sous réserve qu'aucune  
modification ou transformation de l'établissement n'intervienne **et ne pourra être  
renouvelée qu'à partir du 06 Janvier 2018 sur demande écrite du bénéficiaire.**

**ARTICLE 3° :** Le détenteur de cette autorisation devra se conformer à l'article préfectoral relatif  
aux nuisances sonores en date du 20 Septembre 2002, sous peine de retrait  
immédiat de cette autorisation.

**ARTICLE 4° :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai maximum de deux mois à compter  
de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue  
Racine - BP. 40510 – 83041 TOULON CEDEX 09.

**ARTICLE 5° :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police  
Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent  
arrêté qui sera transmis en Préfecture et notifié à l'intéressé.

Fait à Bandol, le **24 MAI 2017**

Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol.

*Pour le Maire*  
Conseiller Municipal  
Délégué à la Sécurité  
Gérard VALERO



Réf. : AP/NM.